



CA Durance-Lubéron-Verdon Agglomération (Siren : 200034700)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Manosque
Arrondissement	Forcalquier
Département	Alpes-de-Haute-Provence
Interdépartemental	oui

## Date de création

Date de création	16/11/2012
Date d'effet	01/01/2013

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Bernard JEANMET-PERALTA

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Hôtel de ville, place de l'Hôtel de ville
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	04100 Manosque
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	63 913
-----------------------------	--------

Densité moyenne 75,06

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 26

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
04	Allemagne-en-Provence (210400040)	531
04	Brunet (210400354)	273
04	Corbières (210400636)	1 090
04	Entrevennes (210400776)	167
04	Esparron-de-Verdon (210400818)	429
04	Gréoux-les-Bains (210400941)	2 709
04	La Brillanne (210400347)	1 079
04	Le Castellet (210400412)	294
04	Manosque (210401121)	23 123
04	Montagnac-Montpezat (210401246)	423
04	Montfuron (210401287)	209
04	Oraison (210401436)	5 851
04	Pierrevert (210401527)	3 837
04	Puimichel (210401568)	212
04	Puimoisson (210401576)	760
04	Quinson (210401584)	451
04	Riez (210401667)	1 847
04	Roumoules (210401725)	728
04	Sainte-Tulle (210401972)	3 555
04	Saint-Laurent-du-Verdon (210401865)	91
04	Saint-Maime (210401881)	852
04	Saint-Martin-de-Brômes (210401899)	578
04	Valensole (210402301)	3 303
04	Villeneuve (210402426)	4 008
83	Vinon-sur-Verdon (218301505)	4 298
04	Volx (210402459)	3 215

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 38

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
- Autres énergies
<i>Energies renouvelables : mise en oeuvre d'une politique communautaire visant au développement d'initiatives publiques ou privées d'énergies renouvelables (éolien-solaire, biomasse-géothermie) sur le territoire communautaire et de toutes initiatives oeuvrant à une politique d'économie d'énergie.</i>
Environnement et cadre de vie

- Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>Eau potable.</i>
- Assainissement collectif <i>Assainissement collectif et service public de l'assainissement non collectif (SPANC).</i>
- Assainissement non collectif <i>Assainissement collectif et service public de l'assainissement non collectif (SPANC).</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Elimination et valorisation (collecte et traitement) des déchets des ménages et déchets assimilés. Réhabilitation des décharges existantes. Gestion et entretien des points d'apports volontaires et des déchetteries. Voir traitement. Collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Elimination et valorisation (collecte et traitement) des déchets des ménages et déchets assimilés. Réhabilitation des décharges existantes. Gestion et entretien des points d'apports volontaires et des déchetteries. Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés. Cette compétence regroupe la collecte, le traitement, la gestion des déchetteries, le tri sélectif. Voir collecte.</i>
- Lutte contre les nuisances sonores
- Qualité de l'air
- Autres actions environnementales <i>Action de lutte contre les pollutions. Rivières : entretien et aménagement des rivières et protection des rives du Largue, de La Laye, du Lauzon, Le Riou, l'Asse et le Rancure et de leurs affluents situés sur le territoire de la communauté. Mise en place de démarches de type "agenda 21" dans les différents projets de la communauté de communes. Sont d'intérêt communautaire : - entretien et gestion des massifs soumis au régime forestier, - création, gestion et entretien des petits équipements à l'intérieur des massifs forestiers, - entretien et gestion du lit et des berges du Chaffère, - actions de prévention vis-à-vis du risque d'incendie de forêt.</i>
Sanitaires et social
- Action sociale <i>Réalisation d'une étude comparative de faisabilité économique pour la création d'une cuisine intercommunale à vocation scolaire et sociale.</i>
Politique de la ville
- Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale
- Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS)
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique <i>Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire. Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire : - Les anciennes zones d'activités situées sur le territoire intercommunal, ainsi que leur future extension. - les nouvelles zones d'activités, inscrites sur les documents d'urbanisme actuels ou à venir applicables sur le territoire intercommunal. Il s'agit de l'aménagement, l'entretien, et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale. Sont d'intérêt communautaire l'ensemble des zones industrielles, artisanales, tertiaires prévues dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'agglomération manosquaine.</i>
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...) <i>Actions de développement économique d'intérêt communautaire. Etudes et diagnostics économiques territoriaux, accueil d'entreprises, aides à l'installation. Actions de développement économique : Sont d'intérêt communautaire : - Toutes actions contribuant au développement économique et à la création d'emplois sur le territoire intercommunal : - construction de structures d'accueil pour les entreprises industrielles, artisanales. - promotion et recherche d'entreprises - création, gestion des services et structures en faveur des demandeurs d'emplois et des employeurs (Maison de l'Emploi). - Les opérations de soutien au commerce et à l'artisanat. Elaboration, gestion, animation des politiques contractuelles</i>

d'intérêt communautaire (ORAC, FISAC) Les actions de communication favorisant l'accueil d'entreprises et d'une manière générale, la promotion de l'action économique.

#### Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

- Etablissements scolaires

- Activités péri-scolaires

Accueil de loisirs sans hébergement : accueil en période de vacances scolaires. Accompagnement pédagogique dans les écoles maternelles : Entretien ménager. Assistance au personnel enseignant. Garderie matin et soir. Interclasse du midi. Surveillance cantine. Fournitures pédagogiques.

- Activités culturelles ou socioculturelles

Soutien financier et matériel aux manifestations sportives et culturelles ayant un rayonnement à l'échelle de la communauté. Matériel commun pour les manifestations sportives, culturelles et festives. Toutes actions de développement et de diffusion des pratiques, des enseignements, et des manifestations à caractère culturel, notamment pratique de la musique, de l'art dramatique et de la danse sur le territoire intercommunal.

- Activités sportives

Soutien financier et matériel aux manifestations sportives et culturelles ayant un rayonnement à l'échelle de la communauté. Matériel commun pour les manifestations sportives, culturelles et festives.

#### Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et schémas de secteur. La Communauté de Communes élaborera son projet global. Elle procédera à l'élaboration, la révision et le suivi du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).

- Schéma de secteur

Schémas de secteur. Elle élaborera un document intermédiaire entre les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme), et le SCOT, afin de déterminer une meilleure unité géographique du territoire concerné. Elle est compétente en matière de schéma directeur et schéma de secteur.

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

zone d'aménagement concerté (ZAC) d'intérêt communautaire. Zones d'Aménagement Concerté d'intérêt communautaire. La Communauté de Communes prend en charge les études, l'aménagement, la réalisation des zones nouvelles de développement dont les équipements ont une portée stratégique et rendent service à la population sur un bassin de vie élargi. Les zones ci-dessous présentent un intérêt communautaire : L'aménagement de ces zones sera réalisé dans le cadre de procédures adaptées : procédure d'aménagement d'ensemble, ZAC, lotissements - Etude, aménagement, réalisation de la zone des Marronniers sur la Commune de Gréoux les Bains. - Etude, aménagement, réalisation de la zone Nad dite du Jas du Rocher et La Burlière sur la Commune de Gréoux les Bains. - Etude, aménagement, réalisation de la zone Naf dite « Riayes » sur la Commune de Gréoux les Bains. - Etude, aménagement, réalisation de la zone d'activité « Les Naves et Pimoutier » sur la Commune de Manosque. - Etude, aménagement, réalisation de la zone d'activité « Les Quintrands » sur la Commune de Manosque. - Etude, aménagement, réalisation de la zone « Champ de Pruniers » sur la Commune de Manosque, sur laquelle sera implanté un Pôle de Santé. Elle est compétente en matière de Zones d'Aménagement Concerté d'intérêt communautaire, à savoir les Zones d'Aménagement Concerté à vocation économique. Ne sont pas d'intérêt communautaire les Zones d'Aménagement Concerté à vocation d'habitat.

- Constitution de réserves foncières

Constitution de réserves foncières. Acquisitions et constitutions de réserves foncières nécessaires à l'exercice des compétences de la Communauté de Communes.

- Organisation des transports urbains

- Transport scolaire

Transports scolaires : la communauté de communes est compétente en matière de transports scolaires des élèves de l'enseignement secondaire uniquement en qualité d'organisateur de second rang derrière le département.

- Etudes et programmation

Etudes et diagnostic sur le foncier.

## Voirie

## - Création, aménagement, entretien de la voirie

*Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire. Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire. Présentent un intérêt communautaire : - les voiries structurantes existantes ou à créer assurant le développement économique et social de la communauté. - Voiries de désenclavement des communes - Voiries principales de liaisons inter-quartiers - Axes majeurs de dessertes des équipements d'intérêt communautaire ou supra-communal (équipements sportifs, touristiques, culturels, scolaires, sociaux) - Voiries des nouvelles zones de développement dont les équipements ont une portée stratégique. - Voiries des zones d'activités communautaires - les programmes d'accompagnement des travaux de voirie réalisés sur les routes nationales et départementales traversant les communes. Les travaux de création, d'aménagement et d'entretien des voiries d'intérêt communautaire seront arrêtés par décision du Conseil Communautaire prise à la majorité qualifiée, préalablement à l'élaboration du budget dans le cadre d'une programmation annuelle ou pluriannuelle. Afin de permettre le financement des opérations de voirie d'intérêt communautaire dont le coût revêt un caractère exceptionnel, la Communauté de Communes aura la possibilité de contractualiser avec les communes concernées un plan de financement arrêtant la participation des communes. Sont considérées d'intérêt communautaire : - Le chemin du Chaffère qui va de Sainte-Tulle à Pierrevert, du carrefour du collège Pierre Girardot au carrefour du Pont de l'Homme, - Le chemin des Hougues, - L'ancienne route de Corbières à Sainte-Tulle, du carrefour du collège Pierre Girardot au carrefour avec le chemin des Aigadiers, - Le chemin des Gués, les Prés Vieux, - Les voies internes aux zones d'activités économiques, - La voie reliant la déchèterie de Pierrevert à la route Sainte-Tulle/Pont de l'Homme.*

## - Parcs de stationnement

## Développement touristique

## - Tourisme

*Etudes et promotion des activités touristiques. Création d'équipements touristiques reconnus d'intérêt communautaire. Sentiers de randonnée non inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). - Dans le domaine du tourisme, la Communauté de Communes est chargée d'étudier la stratégie, l'organisation et la mise en œuvre des futurs projets structurants contribuant au développement de l'économie touristique. - Etudes, aménagement, création, gestion d'une plate-forme de formation spécialisée et de recherche appliquée dans le développement touristique durable ainsi qu'un centre de Petit et Moyen Congrès, dans l'enceinte du Château de Gréoux-les-Bains. - Etudes, aménagement, création et gestion d'un centre Thermoludique. Actions complémentaires présentant un intérêt pour l'ensemble du territoire intercommunal. Ceci comprend notamment : - Acquisition de petits équipements qui pourront être mis à disposition de l'ensemble des communes membres, - La gestion de l'ensemble des sentiers de randonnée, - Les actions de promotion des activités touristiques concernant l'ensemble du territoire de la communauté de communes, - Actions nouvelles à vocation touristique concernant l'ensemble du territoire de la communauté de communes.*

## Logement et habitat

## - Programme local de l'habitat

*Plan local de l'habitat (PLH). En coopération avec le Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation de la Région de Manosque : élaboration d'un Plan Local d'Habitat qui permettra d'estimer les besoins en logements sociaux, d'élaborer différents scénarios de production de ces logements, de développer une répartition équilibrée pour assurer une mixité sociale.*

## - Action et aide financière en faveur du logement social d'intérêt communautaire

## - Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire

## - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

## Infrastructures

## - Eclairage public

*Eclairage public.*

## Autres

## - NTIC (Internet, câble...)

*Création et gestion d'un système d'information géographique (SIG) dont la numérisation des cadastres communaux.*

**- Autres**

*Création et gestion d'un système d'information géographique dont la numérisation des cadastres communaux. - L'entretien, la réhabilitation et la gestion des réseaux et des équipements d'éclairage public. - Création et gestion d'un système d'information géographique (SIG) dont la numérisation des cadastres communaux. - Participation comme membre constitutif à la Maison de l'Emploi de Manosque.*

**Adhésion à des groupements**

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
04	SM de défense des berges de l'Asse (250400322)	SM fermé	13 479
83	syndicat mixte de gestion du relais assistantes maternelles itinérant territorial " Leï Belugo" (200025070)	SM fermé	86 040
04	SM départemental d'élimination et de valorisation des ordures ménagères (SYDEVOM) des Alpes de Haute Provence (250401221)	SM ouvert	106 672
04	SME du Largue et de l'Encreme (250400819)	SM fermé	6 202

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)